

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

(91^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

3^e Séance du Mercredi 24 Novembre 1982.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. MARTIN MALVY

1. — Suite de la discussion et vote sur la motion de censure. — Discussion générale (suite) (p. 7661).

M. Le Drian.

MM. Mauroy, Premier ministre; Messmer.

Clôture de la discussion générale.

Explications de vote:

MM. Hamel, Le Drian,
Aumont, Messmer,
Lancien.

Scrutin public à la tribune.

Suspension et reprise de la séance (p. 7673).

Proclamation du résultat du scrutin.

La motion de censure n'est pas adoptée.

M. Hernu, ministre de la défense.

2. — Règlement de certaines situations résultant des événements d'Afrique du Nord, de la guerre d'Indochine ou de la Seconde Guerre mondiale. — Prise d'acte de l'adoption d'un projet de loi (p. 7673).

3. — Renvoi pour avis (p. 7673).

4. — Dépôt d'une proposition de résolution (p. 7673).

5. — Dépôt de rapports (p. 7673).

6. — Ordre du jour (p. 7673).

PRÉSIDENCE DE M. MARTIN MALVY,

vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

SUITE DE LA DISCUSSION
ET VOTE SUR LA MOTION DE CENSURE

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, les explications de vote et le vote sur la motion de censure déposée, en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution, par M. Jean-Claude Gaudin et soixante et un membres de l'Assemblée(1).

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Le Drian.

M. Jean-Yves Le Drian. Monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre de la défense, mes chers collègues, la défense de la nation constitue un sujet si essentiel qu'il est utile d'en débattre autant qu'il est nécessaire. Mais encore faut-il que les échanges de vues soient moins l'occasion de ressasser des erreurs que d'apporter des propositions nouvelles et, si possible, constructives. Il convient aussi que ces échanges de vues permettent de clarifier les enjeux dans la sérénité.

(1) La présente motion de censure est appuyée par les soixante-deux signatures suivantes:

MM. Jean-Claude Gaudin, Claude Labbé, Jean-Marie Dallet, Jean Falala, Mme Nicole de Hauteclocque, MM. Jean Desanlis, Jacques Marette, Jean Bégault, Georges Gorse, Francis Geng, Didier Julia, Philippe Mestre, Christian Bergelin, Jacques Fouchier, Roland Vuilleume, Jean Rigaud, Serge Charles, Francisque Perrut, Jean-Louis Masson, Germain Gengenwin, Pierre Weisenhorn, Georges Delfosse, Maurice Couve de Murville, Adrien Durand, Gabriel Kasperik, Jacques Blanc, Roger Fossé, Alain Madelin, René La Combe, Pascal Clément, Henri de Gastines, Jean Proriol, Marc Lauriol, Jean-Marie Caro, Philippe Séguin, Jean-Paul Fuchs, Etienne Pinte, Claude Birraux, Mme Hélène Missoffe, MM. Jean Brocard, Hyacinthe Santoni, Maurice Ligot, Pierre Mauger, Joseph-Henri Maujolan du Gasset, Robert Galley, François d'Aubert, Pierre-Charles Krieg, Olivier Stirn, Pierre Messmer, Pierre Micaut, Alain Peyrefitte, Maurice Douasset, Jacques Godfrain, Georges Mesmin, Jacques Chaban-Delmas, Marcel Bigeard, Bernard Pons, Raymond Barre, Jean-Paul de Rocca Serra, Jacques Chirac, Emmanuel Hamel, Charles Millon.

Je ne crois pas que la motion de censure déposée par l'opposition soit en mesure de répondre à cette préoccupation, malgré la bonne tenue de ce débat.

Deux condamnations sourdent en effet du texte qui nous est soumis :

La première concerne les annulations de crédits qui résultent de l'arrêté du 18 octobre dernier.

La seconde est relative à l'absence de propositions gouvernementales concernant les missions, les moyens et l'organisation des forces armées.

Il est malheureusement à craindre que la première critique ne rouvre un débat que l'examen des crédits militaires pour l'année 1983 avait permis de conduire à son terme, et que la seconde n'aboutisse en fait qu'à rappeler les incertitudes de la gestion de la précédente majorité. En effet, le brouillard dont parlait, à ce sujet, M. Daillet était vraiment très dense au cours du précédent septennat.

Le premier considérant de la motion de censure constate que « le Gouvernement a amputé les crédits de la défense inscrits au budget de 1982 de 13,4 milliards de francs d'autorisations de programme, sans en informer au préalable le Parlement ». Or je tiens à répéter à ce sujet ce que j'ai déjà indiqué lors de la discussion du projet de budget de la défense de 1983 : l'arrêté d'annulation du 18 octobre a constitué le support, certes peu satisfaisant, d'une décision de sagesse, laquelle était dictée par les excès de la gestion financière antérieure.

Certes, monsieur le Premier ministre, il aurait été préférable de présenter le projet de budget de la défense de 1982 avec le montant et les structures qui sont les siennes après annulations, c'est-à-dire un projet de budget dont les crédits se seraient élevés à 119,6 milliards de francs et non à 122,8 milliards.

Sans doute, monsieur le Premier ministre, aurait-il été aussi préférable de prévenir les commissions compétentes de ces annulations, ou mieux de soumettre la décision à la compétence du Parlement en déposant une loi de finances rectificative.

Cette critique figure d'ailleurs dans le rapport de la commission des finances sur le projet de budget de la défense.

Cela dit, l'opposition devrait prendre garde pour elle-même aux conséquences de son initiative.

En effet, elle condamne une politique de rigueur dont elle prétend aujourd'hui se réclamer, alors que quand elle était au pouvoir elle n'a jamais cessé d'apporter son soutien à une gestion souple.

Malgré les déclarations de M. Raymond Barre, les annulations auxquelles il vient d'être procédé sont d'abord dues à la croissance inconsiderée des autorisations de programme ouvertes par les budgets des années 1978, 1979, 1980 et 1981. Et si M. Raymond Barre avait lu mon rapport — rapport qui a beaucoup été cité dans la discussion d'aujourd'hui — il aurait pu y constater, à la page 15, que les autorisations de programme, après avoir connu un taux de progression extrêmement faible de 1,33 p. 100 en début d'exercice de la loi de programmation, avaient par la suite « galopé » pour atteindre successivement un taux de progression de 29,6 p. 100, de 24 p. 100, de 22 p. 100, puis de nouveau de 22 p. 100. Si bien que l'écart entre les crédits de paiement et les autorisations de programme est resté largement ouvert.

D'ailleurs l'excellent rapport Paecht auquel l'opposition se réfère si volontiers précisait, à la page 17 : « le problème de : autorisations de programme est extrêmement grave car, bien que les autorisations de programme correspondent à des crédits de paiement de l'année en cours, la plus grande majorité d'entre elles anticipent sur les crédits de paiement des années à venir. Autrement dit, à des autorisations de programme 1977 correspondent, par exemple, des crédits de paiement 1978, 1979 », et ce dans le meilleur des cas. Cela signifie qu'il faut gérer, en même temps, les autorisations de programme et les crédits de paiement, mais ne pas provoquer une inflation d'autorisations de programme ainsi que l'a fait M. Raymond Barre, lorsqu'il était Premier ministre. Les autorisations de programme antérieures ayant été très faibles, il a pu assurer sans difficulté, au départ, leur couverture normale par des crédits de paiement.

Toutefois, l'inflation d'autorisations de programme s'étant prolongée au cours des années pour cacher les insuffisances de la loi de programmation, il a fallu, d'une part, deux exercices budgétaires pour régler ce problème et, d'autre part, procéder à une purge pour éviter une crise financière proche de celle que l'opposition a connue en matière de défense en 1976.

M. Yves Lencien. Pourquoi les aviez-vous donc maintenues ?

M. Jean-Yves Le Drian. Je cite M. Paecht, l'un des vôtres, qui siégeait encore dans cet hémicycle il y a peu de temps.

J'ajoute, pour mes collègues de l'opposition, que ce problème s'est posé de façon cruciale en 1977, puisque M. Le Theule, qui était alors rapporteur spécial de la commission des finances pour les crédits de la défense, avait demandé la réserve de ces crédits.

Saisi d'une certaine inquiétude, M. Raymond Barre, Premier ministre, afin de régler ce problème et pour permettre le vote du budget de la défense — car il y eut bien des crises dans le domaine de la défense au cours du précédent septennat ; il faut s'en souvenir, monsieur Lencien — déclarait le 18 novembre 1977 : « J'accepte qu'avant le 1^{er} février 1978 — je le dis à M. Le Theule — le tableau prévisionnel des autorisations de programme concernant les principaux programmes de matériels prévus par la loi de programmation militaire pour les années 1977-1982 soit, dans les conditions que j'ai évoquées tout à l'heure, communiqué à la commission de la défense nationale et à la commission des finances. » L'une et l'autre attendent toujours ce rapport !

Cela signifie qu'il y a eu des inconséquences dans la manière de gérer les autorisations de programme...

M. Pierre Micaut. Bien sûr ! Il n'y a eu que ça !

M. Jean-Yves Le Drian. ... et que, quel que soit le gouvernement en place aujourd'hui, il aurait fallu trouver des moyens financiers.

Il ne suffisait pas de jeter de la poudre aux yeux pour faire croire que la loi de programmation avançait à bons pas. Il fallait encore gérer.

Maintenant, les échéances sont arrivées. C'est pourquoi il convenait d'assurer cette purge des autorisations de programme. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Je suis tout prêt, messieurs de l'opposition, à me voir opposer des contradictions chiffrées, mais relisez vos propres auteurs. Je tiens, en tout cas, mes documents à votre disposition. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Pierre Micaut. Nous avons de bons auteurs !

M. Jean-Yves Le Drian. Cela étant, et en dépit de ces annulations d'autorisations de programme, l'effort de défense du pays reste intact et la crédibilité de notre défense est maintenue. Et il ne faut pas, pour appuyer son argumentation et pour faire des effets de tribune, utiliser tantôt un chiffre, tantôt un autre.

Puisque l'on veut faire preuve d'honnêteté dans le jugement, reconnaissons qu'avec 119,5 milliards de francs de crédits en 1982, le budget du ministère de la Défense progresse de 14,5 p. 100, soit plus de 2 p. 100 en volume. Doté de 133,2 milliards de francs de crédits, le budget du ministère de la Défense pour 1983 progresse, compte tenu des annulations, de 11,4 p. 100, soit une croissance en volume du même ordre de grandeur, sinon supérieure, c'est-à-dire d'un peu plus de 2 p. 100.

M. Pierre Micaut. Il ne fallait pas nous parler d'une part de 20 p. 100.

M. Jean-Yves Le Drian. Cela représente un effort considérable si on le compare à celui qui est effectué pour l'ensemble des budgets militaires des pays d'Europe occidentale. Tous, à l'exception de celui de la Grande-Bretagne, connaîtront une progression beaucoup plus limitée.

On ne peut légitimement soutenir que le Gouvernement brade l'effort de défense du pays, alors même que la France disposera, en 1982 comme en 1983, du budget militaire le plus élevé d'Europe occidentale...

M. Yves Lencien. Des budgets initiaux... car, après, ils rétrécissent !

M. Jean-Yves Le Drian. ... et que cet effort représentera 3,91 p. 100 du produit intérieur brut marchand.

A cet égard une question se pose. D'ailleurs plusieurs orateurs l'ont évoquée cet après-midi. Quel pourcentage convient-il de retenir ?

La majorité d'antan avait annoncé qu'elle n'irait pas au-delà de 4 p. 100 du P.I.B.M. En fait, il faut savoir si 4 p. 100 du P.I.B.M. permettront de renouveler...

M. Yves Lancien. Quel P. I. B. M. ? Ce n'est pas une bonne référence !

M. Jean-Yves Le Drian. Messieurs de l'opposition, je vous rappelle que vous avez changé d'indice en cours de route et que personne n'a jamais su quelle était votre base de départ. M. Le Theule s'était d'ailleurs interrogé à ce sujet, mais il n'a jamais obtenu de réponse. Votre base de départ était fictive et elle n'est jamais apparue dans la loi de programmation. Vous pouvez chercher, vous ne la trouverez pas.

J'en reviens à ma question : un pourcentage de 4 p. 100 du P.I.B.M. permettra-t-il le renouvellement des 450 avions de combat, des 300 000 tonnes de la marine, des 1 200 chars, de l'équipement de 400 000 hommes des trois corps d'armée ?

M. Robert Wagner. La réponse est non !

M. Jean-Yves Le Drian. C'est une question sérieuse que se posait déjà M. Raymond Barre...

M. Pierre Micaux. Vous avez de bonnes lectures !

M. Alain Hautecœur. M. Le Drian n'est pas sectaire !

M. Jean-Yves Le Drian. En effet, j'ai de bonnes lectures. Mais vos collègues en ont également, monsieur Micaux, puisqu'ils ont eu l'amabilité de me citer tout à l'heure.

Vous pouvez aussi méditer sur les propos de votre ancien Premier ministre. Ils méritent réflexion...

M. Pierre Micaux. Il faut savoir le paraphraser !

M. Robert Aumont. Cela vous gêne que l'on cite Raymond Barre.

M. Jean-Yves Le Drian. A propos du projet de budget de la défense de 1981, M. Raymond Barre déclarait « La part de ressources ainsi prélevée sur le revenu national est considérable. Elle ne peut croître de façon illimitée sous peine de compromettre le développement économique, l'équilibre des structures internes, la solidité du pays. Cette impérieuse nécessité a pesé dans la détermination de nos modes d'actions stratégiques comme elle pèse sur le choix des systèmes d'armes, des structures de forces et sur l'efficacité de nos industries d'armement. »

Voilà des propos tout à fait convenables que je partage volontiers avec M. Raymond Barre. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Jean Brocard. Très bien !

M. Claude Wolff. Et bravo !

M. Jean-Yves Le Drian. Absolument !

Mais on ne peut pas tenir deux discours à la fois.

M. Robert Montdargent et M. Alain Hautecœur. Très bien !

M. Claude Wolff. Hier soir, vous n'en disiez pas autant !

M. Pierre Micaux. Oui, vous ne teniez pas le même langage !

M. Jean Brocard. C'est qu'il n'était pas là !

Un député de l'union pour la démocratie française. En effet, ils n'étaient pas nombreux les socialistes, hier soir !

M. Jean-Yves Le Drian. Restons-en au sujet, mon cher collègue. Ces propos nous conduisent à la deuxième partie de vos considérants.

Vous voudriez que, dès aujourd'hui, soient opérés les choix de l'avenir, alors qu'il avait été répété à plusieurs reprises par le ministre de la défense que les exercices budgétaires passés constituaient des rattrapages de la loi de programmation militaire. Vous voudriez, alors que vous avez laissé de nombreux sujets dans l'incertitude, que soient affirmés, avant même toute réflexion conduite dans la sérénité, des choix pour cinq ans.

Mais cela dépend d'un autre débat sur la loi de programmation. Or, cette loi, vous l'avez bien soutenue à un moment donné ! Et maintenant vous condamneriez le fait que le Gouvernement, ainsi que l'a rappelé à plusieurs reprises M. le Premier ministre, se situe dans la continuité et veuille achever l'exécution de cette loi ? Contradiction d'autant plus difficile à soutenir que, dans le passé, les grandes questions, posées de nouveau tout à l'heure par M. Mesamer et par M. Daillet, sur la cohérence

nécessaire et sur les choix indispensables concernant les grands équipements d'armement de l'avenir n'ont pas été résolues. Ceux qui parlent de brouillard et d'océan devraient se rappeler les sérieuses incertitudes qui, au cours du septennat précédent, ont plané sur les concepts stratégiques.

M. Jean Brocard. On voit bien que le septennat précédent vous gêne !

M. Jean-Yves Le Drian. Nullement. Je rappelle les faits.

M. Robert Aumont. M. Brocard brocarde la vérité ! (*Sourires.*)

M. Jean-Yves Le Drian. Je vous rappelle que, lorsque M. Giscard d'Estaing a, en 1976, tenu un discours sur la dissuasion à l'Institut des hautes études de défense nationale le concept n'était pas clair, c'est le moins qu'on puisse dire.

Lorsque le général Méry a parlé, à l'époque, de « la bataille de l'avant », le concept n'était pas clair non plus, et, dans vos rangs, ça remuait. C'était peut-être ça les vagues de l'océan dont parlait M. Daillet.

Je voudrais vous rappeler aussi qu'en sept ans aucun programme nucléaire majeur n'a été décidé par vous. L'A. S. M. P. — l'Air-sol à moyenne portée — a été décidé avant 1974. Le M. 4 aussi. (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Un député de l'union pour la démocratie française. Et alors ?

M. Yves Lancien. Ce n'est tout de même pas, vous qui avez réalisé ces programmes !

M. Jean-Yves Le Drian. Il faut vous rappeler les faits ! Vous ne pouvez pas démontrer le contraire !

M. Yves Lancien. Ce programme, vous ne l'avez jamais voté !

M. Jacques Marette. Pendant quinze ans, les socialistes ont combattu la force de dissuasion !

M. Yves Lancien. Et c'est nous qui l'avons mise en place !

M. le président. Mes chers collègues, seul M. Le Drian à la parole. Laissez-le poursuivre.

M. Jean-Yves Le Drian. Il est toujours difficile d'entendre des vérités !

M. Pierre Micaux. Allons, soyez modeste !

M. Jean-Yves Le Drian. Le seul choix réel qui a été fait...

M. Xavier Deniau. ... a été fait en 1974.

M. Jacques Marette. Les socialistes ont toujours été contre la force nucléaire !

M. le président. Monsieur Le Drian, je vous invite à conclure. Mes chers collègues, laissez parler l'orateur.

M. Louis Darinot. Ils sont touchés !

M. Robert Aumont. Ils sont gênés !

M. René La Combe. Les socialistes ont traîné le général de Gaulle dans la boue !

M. Jacques Marette. Quelques-uns sont ici.

M. le président. Mes chers collègues, je vous invite de nouveau à laisser parler M. Le Drian.

M. Jean-Yves Le Drian. Merci, monsieur le président. Mais je crois que mes collègues de l'opposition sont gênés. Pourtant ils devraient relire le rapport Paecht, qui est un excellent rapport.

M. Jacques Marette. Pendant vingt ans, vous n'avez pas voté les crédits militaires. Ni Mitterrand, ni Mauroy, ni les socialistes qui sont ici.

M. le président. Monsieur Marette, je vous demande de laisser parler M. Le Drian qui, seul, a la parole.

M. Guy-Michel Chauveau. Les propos de M. Le Drian gênent l'opposition.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Le Drian.

M. Jean-Yves Le Drian. Je voudrais bien, monsieur le président, mais je n'y arrive pas.

Je pensais que le débat sur la défense devait revêtir une certaine sérénité, qu'a appelée de ses vœux M. Messmer en commençant son intervention.

M. Claude Labbé. Ce n'est pas le cas de la vôtre.

M. Jean Brocard. C'était vrai jusqu'à ce que vous interveniez.

M. Jean-Yves Le Drian. Le seul choix réel que vous ayez fait en sept ans, c'est le sixième sous-marin nucléaire...

Un député du rassemblement pour la République. Le septième !

M. Jean-Yves Le Drian. C'est le fameux enfant du miracle !

M. Yves Lancien. Il y en aura eu au moins un pendant le septennat précédent, mais, avec vous, il n'y en aura aucun !

M. Jean-Yves Le Drian. Je ne voudrais pas rappeler les débats de l'époque, mais je m'étonne, monsieur Messmer, que vous ayez cru bon de vous interroger sur la certitude du renouvellement des S.N.L.E. Pour le lancement du septième, la décision a été prise par l'actuel Président de la République, et la décision de maintenir trois sous-marins nucléaires à la mer en permanence est une décision de ce Gouvernement.

M. Yves Lancien. Encore fallait-il les avoir !

Un député du rassemblement pour la République. Et encore, faut-il qu'ils soient disponibles !

M. Jacques Maraffe. Si vous aviez été au pouvoir depuis vingt ans, il n'y aurait pas eu de force de dissuasion.

M. Robert-Aumont. Avec des « si », on mettrait Paris en bouteille !

M. Marc Lauriol. Vous étiez contre la force de dissuasion. Vous l'avez dit vingt fois !

M. le président. Mes chers collègues, je vous rappelle que M. Le Drian a seul la parole.

M. Claude Wolff. Pendant combien de temps ?

M. le président. Monsieur Wolff, la présidence surveille la durée des interventions. Le groupe socialiste est loin d'avoir épuisé son temps de parole. Ceci étant, monsieur Le Drian, je vous invite à arriver à votre conclusion.

M. Claude Wolff. D'autant qu'il n'était inscrit que pour dix minutes !

M. Jean-Yves Le Drian. Je voudrais bien conclure, monsieur le président, mais je ne peux pas.

M. Alain Hautecœur. On ne le laisse pas parler !

M. Jean-Yves Le Drian. Je voulais rendre hommage aux propos tenus par M. Messmer tout à l'heure, et j'en ai été empêché. C'est tout de même dommage.

Monsieur Messmer, vous avez posé des questions réelles que nous nous posons aussi, concernant, par exemple, les moyens d'atteindre les objectifs du programme Hadès, le porte-avions, l'A.N.G., entre autres, ou encore la première armée. Autant de choix importants à opérer, certes, mais qui se posent depuis un certain temps déjà et qui devront faire l'objet de précisions et de décisions lors de la loi de programmation. Mais que ne nous accuait pas de ne pas les avoir faits en dix-huit mois ceux qui ont disposé de tant d'années pour décider. Le problème du porte-avions, par exemple, je l'ai posé à cette tribune trois années de suite à l'ancien ministre de la défense, M. Bourges, lequel me répondait à chaque fois... qu'il me répondrait l'année prochaine ! Alors, un peu de modestie !

M. Yves Lancien. Il fallait le faire en 1962 !

M. Jean-Yves Le Drian. Monsieur le Premier ministre, il est certain que le Gouvernement devait se donner le temps de la réflexion. Une véritable politique de défense se décide dans la sérénité, après que tous les enjeux ont été pesés. Le Gouvernement devra trancher sur des questions très lourdes de conséquence qui se posent de façon autre aujourd'hui en raison du nouveau contexte stratégique. Lors du débat budgétaire, j'ai posé plusieurs questions sur ce point ; j'en rappellerai deux.

Premièrement, sommes-nous sûrs de la totale crédibilité de la protection nucléaire que les Etats-Unis apportent à nos partenaires européens après les déclarations de Rogera ? Question grave, dont les conséquences sont fondamentales. Comment peut-on répondre à ce nouvel enjeu ?

Deuxièmement, les moyens aéroterrestres susceptibles d'être mis en œuvre, comme le scénario retenu en cas d'agression à l'encontre du continent européen, sont-ils réellement crédibles aujourd'hui ? L'efficacité de nos forces à cet égard est-elle à la mesure de leur coût ?

Ce sont deux questions parmi d'autres. En tout cas, il est certain que le Parlement sera saisi dans peu de temps de choix graves. L'opposition a voulu les poser avec précipitation aujourd'hui...

M. Pierre Messmer. Mais non !

M. Jean-Yves Le Drian. ... alors qu'elles méritent un débat approfondi de l'ensemble de la représentation parlementaire, et que ces choix devront être faits dans la cohérence. Mais il faudra inévitablement aboutir à des choix à long terme permettant au pays de se situer par rapport à sa défense et de renforcer cet esprit de défense.

Tel est le vrai sens du débat, et je ne m'explique pas cette agressivité de votre part. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Pierre Mauroy, Premier ministre. Mesdames, messieurs de l'opposition, après avoir attentivement suivi le débat, je pose la question : pourquoi donc cette motion de censure ?

M. Jean Brocard. Ah !

M. le Premier ministre. Dois-je partager l'analyse de M. Ducloné ? C'est que vous n'avez pas voulu prendre le risque de censurer le Gouvernement sur l'ensemble de sa politique économique. Les résultats que nous avons obtenus dans la lutte contre l'inflation et la stabilisation du chômage vous auraient, il est vrai, placés dans une position délicate.

M. Jean Brocard. Oh, oh !

M. le Premier ministre. Vous avez donc choisi de nous interpellier sur la politique de la défense. C'est, en tout cas, une hypothèse.

Un député socialiste. C'est la bonne !

M. Marc Lauriol. Elle est fautive !

M. le Premier ministre. Permettez-moi de faire remarquer que, depuis dix-huit mois, le Gouvernement en général, et le ministre de la défense en particulier se sont toujours soigneusement abstenus de polémiquer au sujet de la défense.

En écoutant M. Darlot, le président de la commission de la défense nationale et des forces armées, vous avez pu mesurer que les arguments ne nous font pas défaut.

Je me demande même si M. Messmer, qui jouit de la réputation flatteuse d'avoir été un grand ministre de la défense, avait vraiment intérêt à s'entendre rappeler les difficultés et les manques qui ont marqué sa période de gestion.

M. Pierre Messmer. J'ai réalisé six sous-marins nucléaires et vous, zéro ! (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Marc Lauriol. Exact !

Un député socialiste. Non : cinq !

M. Robert Aumont. Vous avez été rapide pour les fabriquer ! Commandés peut-être, réalloués, sûrement pas !

M. le Premier ministre. Mais, monsieur Messmer, la réponse à votre question est relativement simple : vous avez été pendant vingt-trois ans au Gouvernement, nous y sommes depuis dix-huit mois. Attendez que vingt-trois ans soient passés et l'on fera les comptes ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Pierre Messmer. Oh non ! pas vingt-trois ans. Pas moi en tout cas : neuf ans seulement !

M. Yves Lancien. Mais dans vingt-trois ans, vous ne serez plus là, monsieur le Premier ministre !

M. le Premier ministre. Si nous nous sommes abstenus de toute polémique depuis dix-huit mois, c'est que nous attachons le plus grand prix à l'esprit de défense et à la volonté qui doit animer sur ce point l'ensemble des Français.

Je le déclare aux auteurs de la motion de censure : vous n'avez pas le droit de vouloir faire douter non seulement les Français, mais aussi nos partenaires de la volonté de défense de la France !

M. Louis Darinot. Absolument !

M. Pierre Messmer. A vous de l'affirmer !

M. Yves Lancien. De la prouver !

M. le Premier ministre. Je me suis interrogé bien davantage encore sur l'objet réel de cette motion de censure après avoir entendu M. Daillet.

En fait, il ne nous a vraiment pas parlé de politique de défense. Son analyse relevait plutôt des relations extérieures...

M. Robert Aumont. Il est à l'extérieur de la défense ! (Rires sur les bancs des socialistes.)

M. le Premier ministre. Je sais bien que les deux notions sont liées, mais qu'a-t-il réellement voulu démontrer ?

M. Robert Aumont. Qu'il n'y connaissait rien !

M. le Premier ministre. Que face à la puissance de l'Union soviétique nous adopterions une attitude de faiblesse, de complaisance ? Si telles étaient les accusations, elles me paraîtraient inacceptables.

M. Alain Hauteœur. Et ridicules !

M. le Premier ministre. Aucun Président de la République — de la V^e, en tout cas — n'a affirmé plus clairement que l'actuel chef de l'Etat que la paix ne peut être préservée que par le maintien de l'équilibre des forces.

M. Alain Hauteœur. Très bien !

M. le Premier ministre. Le Président de la République, le ministre de la défense et moi-même n'avons cessé de répéter que les négociations de désarmement souhaitées par la France ne pourront valablement s'engager que si l'équilibre des forces est rétabli, en particulier sur le théâtre européen.

M. Yves Lancien. Alors, faites-le !

M. Robert Aumont. C'est ce qu'on compte faire !

M. Louis Darinot. On s'y emploie !

M. le Premier ministre. J'aurais voulu demander à M. Daillet, à la fin de son intervention si, lorsqu'il parlait de neutralisme, lorsqu'il suspectait le Gouvernement, il ne projetait pas d'abord ses propres doutes.

Plusieurs députés socialistes. Eh oui !

M. le Premier ministre. J'ai même cru comprendre qu'il nous reprochait d'assurer la continuité de notre stratégie nucléaire. Mais alors, il ne défend pas tout à fait la même motion de censure que M. Messmer ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Un dernier point m'a intrigué dans son intervention. En insistant sur la puissance de l'Union soviétique et en suggérant que le Gouvernement français pourrait être faible face à elle, a-t-il voulu signifier que cette faiblesse hypothétique tenait à la présence de ministres communistes au Gouvernement ?

M. Edmond Alphandéry. Eh !...

M. le Premier ministre. A-t-il voulu mettre en cause le soutien que nous apportent les parlementaires communistes ? Si tel était le cas, ce serait inacceptable.

M. Edmond Alphandéry. Pourquoi ?

M. le Premier ministre. D'abord, parce que ce serait introduire une division entre les Français et miner l'unité nationale.

M. Edmond Alphandéry et M. Jacques Toubon. Et l'article 49-3 ?

M. le Premier ministre. Ensuite, parce que ce serait bafouer la démocratie. Le Gouvernement tel qu'il est reflète la majorité parlementaire. Tel a toujours été le cas sous la V^e République et les limites de cette majorité, ce sont les Français qui les ont fixées en mai et juin 1981. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Exclamations sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.) L'auriez-vous oublié ?

M. Edmond Alphandéry. On vous le rappellera dans quelques mois !

M. le Premier ministre. Enfin, faut-il répéter la part que les résistants communistes ont prise dans la libération de leur pays, il y a trente-sept ans ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Claude Wolff. Ils n'étaient pas les seuls !

M. Edmond Alphandéry. Nous n'en avons jamais douté !

M. le Premier ministre. Il faut en finir avec cette suspicion qui constitue, en réalité, le premier pas vers la « chasse aux sorcières ».

Mais je veux répondre sur la motion de censure proprement dite, et plus particulièrement à la présentation qu'en a faite M. Messmer.

J'ai eu l'impression en vous écoutant, monsieur Messmer, que vous parliez comme si rien n'avait changé depuis vingt ans dans la manière d'aborder les problèmes de défense, ni les menaces ni les techniques. Alors que, prudemment, nous sommes en train de préparer un nouveau modèle d'armée, vous nous proposez une conception passiviste de la défense, laquelle devrait être immuable.

M. Pierre Messmer. Mais pas du tout !

M. le Premier ministre. C'est d'autant plus surprenant de votre part que je vous croyais partisan d'une forme d'armée de métier. C'est pour le coup qu'on pourrait parler véritablement d'une réduction des effectifs !

Vous nous avez accusés de n'avoir rien fait depuis dix-huit mois et de ne rien préparer. Je ne vais pas ici entrer ce soir dans le détail de toutes nos décisions. Je rappelle néanmoins que nos prédécesseurs au gouvernement avaient abandonné l'idée d'un sixième sous-marin nucléaire lanceur d'engins, que c'est, en définitive, sous la pression de votre propre groupe...

M. Pierre Messmer. La mienne, en particulier !

M. le Premier ministre. ... que ce sixième sous-marin a été lancé...

M. Emmanuel Hamel. Il a bien fait.

M. Robert Aumont. Demandez l'avis de M. de Bennetot !

M. le Premier ministre. ... ce qui a eu pour conséquence, je le signale au passage, un de ces reports que vous critiquez, le renvoi à une autre programmation des porte-avions nucléaires.

M. Yves Lancien. Il n'y en avait pas besoin avant.

M. Robert Aumont. Allons, allons !

M. le Premier ministre. Pour notre part, dès notre prise en charge des responsabilités, nous avons décidé...

M. Yves Lancien. C'est 1992 pour le *Clemenceau*, et 1998 pour le *Foch*.

M. Robert Aumont. Il est vraiment ancien. (Sourires.)

M. le Premier ministre. ... nous avons décidé, disais-je, le lancement du septième sous-marin nucléaire lanceur d'engins.

Il n'a jamais figuré dans les dossiers du gouvernement précédent et je peux même faire une confidence : nous avions envisagé dans un premier temps que ce septième sous-marin prendrait la suite des précédents.

M. Yves Lancien. Exact.

M. le Premier ministre. Nous avons décidé, en définitive, qu'il serait le premier...

M. Yves Lencien. C'est regrettable !

M. le Premier ministre. Vous trouvez regrettable qu'il soit le premier d'une nouvelle génération, aux capacités largement augmentées, constituée de submersibles plus discrets, donc plus efficaces ?

M. Jacques Huyghues des Etages. Ils ne comprennent même pas cela.

M. Louis Darinot. Ce sont des passistes.

M. Yves Lencien. L'un n'interdisant pas l'autre.

M. le Premier ministre. Je vous rappelle à ce propos que la durée de réalisation du premier sous-marin a été de treize années. Dès lors que nous lançons une nouvelle génération, il n'est pas anormal que les délais de réalisation soient comparables.

M. Yves Lencien. Oui, mais nous, nous étions partis de zéro, ce qui n'est pas votre cas.

M. Pierre Messmer. C'est faux !

Monsieur le Premier ministre, puis-je vous interrompre ?

M. le Premier ministre. Je vous en prie, monsieur Messmer.

M. le président. La parole est à M. Messmer, avec l'autorisation de M. le Premier ministre.

M. Pierre Messmer. Le premier sous-marin nucléaire, *Le Redoutable*, a été lancé en 1967, monsieur le Premier ministre. La décision ayant été prise dans la loi de programme de 1960, la durée ne fut pas de treize ans, comme vous l'avez dit de manière erronée, mais de sept.

M. le Premier ministre. Nous avons donc sept ans devant nous. *(Murmures sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)*

M. Pierre Messmer. Et non pas treize.

M. Robert Wagner. On passait pratiquement du simple au double !

M. Jacques Huyghues des Etages. Ce n'est pas la même génération d'armes, monsieur Messmer.

M. Edmond Alphandéry. Sept ans, qu'est-ce que c'est dans la vie d'un peuple !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le Premier ministre.

M. le Premier ministre. Je veux bien vous donner acte de votre rectification, monsieur Messmer.

M. Jacques Huyghues des Etages. Mais celui-ci oublie que les matériels sont de plus en plus complexes.

M. le Premier ministre. Vous nous reprochez de ne rien prévoir pour remplacer les blindés de l'armée de terre.

M. Yves Lencien. Exact.

M. le Premier ministre. Je profite de ce débat pour annoncer à la représentation nationale que le Gouvernement lancera en 1983 les études de définition du char qui succédera à l'AMX 30. Nous sommes prêts à accueillir toute proposition de coopération de la part de nos partenaires européens, et cela sans aucune exclusive.

Vous le voyez, dans l'immédiat, comme pour le futur, nous assurons la permanence de notre défense. L'argument utilisé sur la réduction de la part de la défense dans le budget de l'Etat est à cet égard erroné. Le poids du budget dans l'économie — vous nous le reprochez quelquefois, d'ailleurs — s'est fortement accru en raison, d'une part, de l'élargissement des fonctions de l'Etat et, d'autre part, de la crise internationale qui alourdit partout les charges et la dette publique ainsi que les transferts sociaux.

Dès lors, c'est le rapport entre le montant du budget de la défense et le P.I.B. marchand qui est représentatif de l'effort national. Je vous confirme que cette part n'a jamais été aussi élevée au cours du septennat précédent qu'en 1982.

M. Jean Brocard. Cela n'a rien à voir !

M. le Premier ministre. Je rappelle que le budget que M. Messmer avait préparé en 1974 a permis un effort de défense correspondant à — j'avais écrit 3,6 p. 100 ; on m'a dit 3,5 p. 100 ; je suis prêt à garder le premier pourcentage, monsieur Messmer — 3,6 p. 100 du P.I.B. marchand.

M. Jean Brocard. Ne jouez pas constamment la comédie !

M. le Premier ministre. Vos interventions n'apportent rien au débat, surtout celle-ci ! Parlons donc de choses sérieuses.

M. Alain Hauteceur. Très bien !

M. Jean Brocard. Sérieuses ? 3,5 ; 3,6 p. 100 !

M. le Premier ministre. Vous avez déposé une motion de censure ; vous avez porté des accusations. Vous permettrez au chef du Gouvernement de vous répondre (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*) et de vous répondre précisément...

M. René Haby. Et sérieusement !

M. le Premier ministre. ... et sérieusement, mais les choses sérieuses ne vous intéressent pas beaucoup.

Je rappelle à M. Messmer, auquel je m'adressais en particulier...

Un député du rassemblement pour la République. C'est cela la démocratie ?

M. le Premier ministre. ... que le budget qu'il avait préparé en 1974 a permis un effort de défense de 3,5 ou 3,6 p. 100 du P.I.B. marchand. Je lui demande de comparer ce chiffre aux 3,9 p. 100 que nous avons dégagés cette année et que nous maintiendrons l'an prochain.

Quant à M. Daillet...

Un député socialiste. C'est un comique !

M. le Premier ministre. ... — il est absent — qui a parlé de « régression en francs constants » du budget de la défense de 1982, qu'il me permette de rétablir la vérité des chiffres.

Le budget de la défense progresse cette année de 14,5 p. 100 alors que l'augmentation moyenne des prix du P. I. B. marchand ne dépassera pas 12 p. 100, ce qui signifie qu'en valeur réelle les crédits militaires progressent d'un peu plus de 2 p. 100. C'est mathématiquement exact.

M. Jean-Yves Le Drien. Absolument !

M. Yves Lencien. Pour 1982, oui ; pour 1983, non !

M. le Premier ministre. Conformément aux objectifs de la loi de programmation militaire, le budget de 1982 donne aux armées un pouvoir d'achat plus élevé que les budgets précédents. Il est supérieur, à titre d'exemple, d'un tiers, en francs constants, au budget de 1974.

Je voudrais, pour conclure, répondre à M. Raymond Barre.

Je confirme les propos que j'ai tenus cet après-midi. Le gouvernement de M. Barre avait pris l'habitude de majorer les autorisations de programme militaires sans toujours mettre en regard les crédits de paiement permettant de les engager effectivement.

M. Jean-Yves Le Drien. C'est vrai !

M. Jean-Claude Gaudin. C'est faux !

M. le Premier ministre. Il suffit, pour s'en convaincre, d'examiner, comme je l'ai fait tout à l'heure, l'évolution des autorisations de programme et des crédits de paiement entre 1978 et 1981. On constatera — je tiens les chiffres à votre disposition — que cette évolution est divergente. De manière constante, pendant les quatre années du gouvernement de M. Barre, la progression annuelle des crédits de paiement a été inférieure de trois à neuf points à celle des autorisations de programme. Le Premier ministre voulait peut-être qu'il n'en soit pas ainsi, mais il en a été autrement. C'est la raison pour laquelle nous avons dû procéder en 1982 — je le répète et je le confirme — à un effort de rattrapage des crédits de paiement.

Nous avons pris l'engagement, mesdames, messieurs les députés, devant le Parlement — je l'avaia fait personnellement — de maintenir le déficit budgétaire dans la limite de 3 p. 100 du P.I.B. Cet engagement, je le tiendrai.

Une régulation des crédits est nécessaire. Nous l'avions annoncée ; les modalités en étaient connues. Si vous avez déposé une motion de censure pour que je vous le confirme, ce n'était pas la peine ; je pouvais vous le dire très simplement. Comment d'ailleurs peut-on imaginer que cette régulation ne puisse porter que sur les crédits civils ?

La rigueur s'applique à tous, aux civils comme aux militaires. Je sais qu'ils le comprennent d'autant mieux que nous avons agi avec discernement, sans remettre en cause l'effort consenti en 1982 en faveur de la défense.

Je le dis à l'Assemblée nationale : rien n'a été fait qui puisse placer la France en dessous de son seuil de défense et ce débat a bien montré que rien de concret ne permet d'affirmer que la France soit aujourd'hui affaiblie.

C'est pourquoi, mesdames, messieurs les députés, je sais que vous refuserez de voter la motion de censure qui vous est proposée ce soir. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La discussion générale est close.

Explications de vote.

M. le président. Nous en arrivons aux explications de vote.

Je rappelle qu'aux termes de l'article 154, alinéa 4, du règlement, la parole peut être accordée, pour une explication de vote d'une durée de quinze minutes, à l'orateur désigné par chaque groupe, et d'une durée de cinq minutes aux autres orateurs.

La parole est à M. Hamel.

M. Emmanuel Hamel. Monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre de la défense, mes chers collègues, je m'étonne qu'on ait imputé à des soucis de politique intérieure les motivations profondes, réelles et graves, du débat de ce soir.

Toute notre histoire nous invite à méditer les conséquences tragiques de nos faiblesses et à nous rappeler les défaites militaires que notre peuple a payé de tant de souffrances et de sang parce que nous n'avions pas su préserver la paix du fait de nos divisions.

Vous avez vous-même, monsieur le Premier ministre, dans plusieurs de vos interventions, notamment au mois de septembre devant l'institut des hautes études de la défense nationale, rappelé les menaces que la conjoncture internationale fait peser sur la paix en Europe. Nous connaissons tous les devoirs qui incombent à la France du fait de son passé et de son présent, tant en Afrique qu'au Proche-Orient. Aussi est-il nécessaire de porter sur l'effort de défense un regard, non pas systématiquement critique, mais si possible lucide et positif. C'est dans cet esprit que nous avons déposé cette motion de censure.

Dans l'héritage, vous avez notamment trouvé une armée dont, à juste titre, M. le ministre de la défense lors de l'examen de son budget disait qu'elle était disciplinée, forte et capable d'assurer la défense de la France. Mais pour combien de temps encore si les fâcheux infléchissements constatés...

M. Jean-Yves Le Drian. Il n'y en a pas !

M. Emmanuel Hamel. ... depuis quelques mois avaient pour conséquence, dans les années à venir, que notre défense ne soit plus à la mesure de notre devoir d'assurer notre indépendance et de préserver la paix ?

Il est normal, monsieur le Premier ministre, que vous vouliez rassurer en minimisant la portée des décisions qui ont été prises, et notamment des annulations de crédits imposées par ce funeste arrêté du 18 octobre, paru au *Journal officiel* du 19.

Il est certain que la défense doit être globale puisque la menace est globale. Le respect de la France de par la tenue de sa monnaie est un des éléments de notre prestige, et donc indirectement de notre défense. Nous ne sommes pas de ceux qui nient la nécessité de consentir collectivement, dans la solidarité nationale et le respect de tous, un effort pour tenter de lutter contre le chômage, de maintenir la parité de notre monnaie, d'éviter qu'aux deux évaluations enregistrées en dix-huit mois, n'en succèdent d'autres. Mais dans la conjoncture actuelle, était-il normal d'avoir principalement imposé au budget de la défense les annulations de crédits que vous estimiez nécessaires, compte tenu des conséquences, apparues depuis quelques mois, des grandes décisions de votre politique économique ? Il est incontestable — et c'est une des raisons de notre motion de censure — que, de toutes les annulations de crédits qui ont été décidées, celles qui frappent les crédits de la défense

ont été, et de loin, supérieures à celles qui portent sur les crédits civils.

Or la défense étant le premier des devoirs dans le monde si dangereux d'aujourd'hui, il eût été possible d'épargner le budget de la défense en décidant de faire porter dans une plus large mesure les économies, que vous estimiez nécessaires, sur les budgets civils.

On ne peut pas prétendre que les arguments que nous avons avancés étaient fallacieux. Dans des rapports officiels, on constate que pour la période de 1977 à 1981, alors que les crédits qui avaient été prévus en application de la loi de programmation militaire devaient atteindre 135 milliards de francs 1976, le total des crédits ouverts pour les dépenses en capital a été de 126 milliards de francs. Il y a donc eu un retard de 6 p. 100 seulement — reconnaissons-le — sur cette période.

Or, pour les deux seules années 1982 et 1983, compte tenu du projet de budget que vous nous avez demandé de voter, le retard passe à 21 p. 100. (M. le ministre de la défense s'esclaffe.)

Ne riez pas, monsieur le ministre de la défense, ces chiffres sont graves de conséquences !

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Mais ils sont faux !

M. Emmanuel Hamel. Et l'on ne peut pas contester l'exactitude de nos affirmations.

M. Louis Darinot. Monsieur Hamel, vous étiez présent cet après-midi. Vous avez entendu les déclarations du Premier ministre !

M. Emmanuel Hamel. Il suffit de se souvenir des constatations qu'ont apportées à cette tribune les rapporteurs des différentes commissions sur le budget du ministère de la défense. Or, la plupart d'entre eux appartenaient à la majorité mais aucune de vos déclarations, monsieur le Premier ministre, ne vient effacer les observations qu'ils formulaient, accomplissant leur devoir de parlementaire.

M. le rapporteur de la commission des finances, membre actuel de la majorité, estimait que « la mesure d'annulation des crédits a été particulièrement sévère à l'égard du budget de la défense. »

M. Jean-Yves Le Drian. Lisez le passage en entier !

M. Emmanuel Hamel. Le même rapporteur déclarait que « par rapport au budget voté de 1982 ce projet de budget de 1983 progresse de 10 p. 100. Mais les crédits militaires *stricto sensu*, avec 133,2 milliards de francs, progressent de 8,4 p. 100. En conséquence, le pouvoir d'achat des armées devrait être maintenu » ; il s'exprimait au conditionnel, c'était un espoir et non une certitude.

Et plus loin : « La comparaison avec l'évolution des dépenses civiles montre que le budget de la défense subit la rigueur un peu plus que les autres. »

Enfin il affirmait à juste titre que « quelles qu'aient été les raisons d'importance majeure qui ont nécessité de telles décisions » — d'annulation — « il est difficilement acceptable que la défense soit touchée davantage que les autres départements. »

M. Edmond Alphandéry. Eh oui !

M. Jean-Yves Le Drian. Monsieur Hamel, ne permettez-vous de vous interrompre ?

M. Emmanuel Hamel. Bien sûr !

M. le président. La parole est à M. Le Drian avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jean-Yves Le Drian. Monsieur Hamel, vous êtes quelqu'un d'honnête.

Plusieurs députés de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. Et les autres !

M. Jean Brocard. Et nous ?

M. Emmanuel Hamel. Ni plus ni moins que mes autres collègues !

M. Alain Hautecœur. Ce n'est pas le cas de tout le monde !

M. Jacques Toubon. C'est pour cela qu'il n'est pas dans l'opposition !

M. le président. Laissez parler M. Le Drian.

M. Jean-Yves Le Drian. Je vous remercie de me permettre de vous interrompre.

Vous avez cité des passages de mon rapport et je vous en remercie. Je voulais simplement faire observer qu'un rapport fait au nom de la commission des finances forme un tout. Vous auriez pu lire d'autres passages. Je n'ai malheureusement pas pu dans mon intervention lire des extraits de rapports de membres de l'ancienne majorité qui étaient tout aussi pertinents.

M. Claude Wolff. Vous avez fait d'autres citations.

M. Jean-Yves Le Drian. C'est bien dommage pour la sérénité du débat.

M. le président. Monsieur Hamel, veuillez poursuivre.

M. Emmanuel Hamel. Je vous remercie de bien vouloir rendre hommage à une honnêteté qui ne m'est pas particulière; elle est celle de tous mes collègues sur ces bancs. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Vous avez, en tant qu'homme de la majorité, abouti à la conclusion politique que vous deviez naturellement soutenir le Gouvernement...

M. Robert Aumont. Bien sûr!

M. Emmanuel Hamel. ... mais vous ne pouvez pas nier que toutes les phrases que j'ai citées étaient de vous.

M. Jean-Yves Le Drian. Absolument!

M. Emmanuel Hamel. Elles traduisaient, de la manière la plus précise, votre regret que le budget de la défense soit ce qu'il est...

M. Jean-Yves Le Drian. Je l'ai réaffirmé tout à l'heure.

M. Emmanuel Hamel. ... et que les annulations aient porté dans une proportion aussi forte sur les crédits de la défense, avec toutes les conséquences que vous avez indiquées.

Un autre collègue rapporteur de la commission de la défense, pour la section marine, lui aussi député de la majorité, exprimait l'avis suivant: « Les crédits de paiement du titre V consacrés à la force océanique stratégique augmentent de 26,24 p. 100, ce qui est conforme à la priorité que mérite la dissuasion, mais le reste des crédits n'augmente que de 2,26 p. 100 — c'est l'équivalent d'une diminution en francs constants.

« Les crédits consacrés à la force de surface... sont réduits de 1,02 p. 100.

« Pour l'aéronavale » — dont on sait la nécessité pour la protection des sous-marins — « la restriction est de 10,6 p. 100.

« Les autorisations de programme évoluent de la même façon.

« En ce qui concerne les constructions, il ne faut pas cacher que la marine va connaître une situation difficile en 1963. Dans une enveloppe qui subit d'inévitables restrictions budgétaires et la part de la force océanique stratégique... devant prioritairement continuer à augmenter, le reste devra subir une régression.

« L'on n'envisage l'an prochain que la commande de 7 270 tonnes, ce qui est une insuffisance criante. »

Ce rapporteur évoquait avec pertinence les inquiétudes économiques que peut susciter ce ralentissement, ou cette diminution, des crédits « sur le nombre d'heures de travail consacrées à l'entretien de la flotte. Elle a des conséquences directes sur l'emploi dans les arsenaux. »

Il ajoutait: « Plus néfastes encore sont les implications au niveau de la sous-traitance. Cette situation ne saurait se prolonger sans risques. » Il disait: « Les porte-avions nous sont indispensables. Préparons-nous de les construire avant que ne disparaissent, sur les plans technique et militaire, tout le savoir-faire que nous avons acquis jusqu'à maintenant. »

Le rapporteur pour avis de la commission de la défense pour l'armée de terre, autre collègue de la majorité, déclarait: « Les crédits d'équipement de l'armée de terre » sont « touchés à la fois par les annulations annoncées le mois dernier et par une baisse relative des autorisations de programme et des crédits de paiement consentis pour 1963.

« Les caractéristiques inquiétantes de ce projet de budget ne sauraient se prolonger plus longtemps sans dommage pour la capacité opérationnelle de l'armée de terre.

« Il pourrait être dangereux que le projet de budget de 1963 soit considéré comme un point de départ satisfaisant pour la future loi de programmation. »

Telles sont les perspectives que l'on en vient à évoquer si par malheur un redressement important n'était rapidement opéré. Je pourrais continuer...

M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Non, non!

M. Jacques Toubon. Vous avez entendu, mes chers collègues, le ministre chargé des relations avec le Parlement? C'est inadmissible!

M. Emmanuel Hamel. Mais si, parce que vous nous avez à tort accusés de déposer notre motion pour des motifs de politique intérieure, pour des motifs partisans.

M. Louis Darinot. C'est vrai!

M. Emmanuel Hamel. Or les rapporteurs de la majorité, eux-mêmes, à partir des budgets qu'ils ont analysés, ont constaté, hélas! que, d'une part, l'annulation des crédits avait des conséquences beaucoup plus redoutables que celles que vous évoquiez, monsieur le Premier ministre, pour essayer de vous tranquilliser et que, d'autre part, le projet de budget de 1963 ne permettait pas de poursuivre au rythme nécessaire, compte tenu du temps et des périls qui pèsent sur nous, l'effort pour la défense. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Monsieur le Premier ministre, souvenez-vous des propos que vous teniez il y a peu de temps sur la nécessité de développer le programme de défense civile.

Vous n'ignorez pas les variations en baisse qui sont apparues dans les dépenses de la défense civile.

En quelques mois donc vous fixez des objectifs auxquels nous souscrivons mais les décisions que vous prenez par la suite vous privent du moyen de les atteindre.

C'est pour toutes ces raisons, qui ne relèvent pas de la politique partisane mais qui tendent à appeler l'attention du pays sur la nécessité, quelles que soient les difficultés de la conjoncture économique, de maintenir pour la défense l'effort nécessaire, que nous avons déposé cette motion.

J'ajoute que d'ores et déjà on peut considérer qu'elle a rendu un service. Elle a éclairé l'opinion publique, après les discussions sur le projet de budget de la défense et sur la nécessité de maintenir une défense à la mesure des périls du temps.

En outre, la répétition des interventions sur ce sujet des députés de l'opposition a certainement été pour une large part à la source des décisions que vous avez prises ou annoncées pour tenter, dans une mesure que nous considérons comme très faible, de rectifier les conséquences de vos annulations de crédits.

M. le ministre chargé du budget a annoncé ici même, à la suite de questions que plusieurs d'entre nous avaient posées, que l'an prochain la régulation des dépenses, si elle apparaissait nécessaire, ne saurait porter sur les crédits militaires. Durant toute l'année qui va suivre, nous veillerons à ce que cette promesse solennelle soit tenue.

M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire, toujours à la suite de nos questions, a également déclaré qu'il allait encore intensifier sa réflexion sur la nécessité de mener de front la planification civile et la programmation militaire.

Vous-même, monsieur le Premier ministre, avez affirmé que dans le prochain collectif budgétaire seraient rattrapées en parties les annulations de crédits.

Ces engagements auraient-ils été pris si nous n'avions depuis des semaines et des semaines — et ce fut notre fierté car c'était dans l'intérêt national que nous le faisons — rappelé la nécessité de corriger les conséquences de ce funeste arrêté?

J'espère donc, monsieur le Premier ministre, que ce débat vous aura prouvé que nos intentions étaient nobles, qu'il est indécent sur de tels problèmes de tenir des propos qui divisent et qu'au cours de l'année, qu'elles que soient les difficultés de la conjoncture, vous ferez en sorte de rattraper les erreurs graves que vous avez commises.

Comme elles ne sont pas encore rattrapées, nous maintenons notre motion de censure et nous exprimons par là même notre désaveu des décisions extrêmement regrettables que vous avez prises. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Aumont.

M. Robert Aumont. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mesdames, messieurs, l'opposition a choisi de mettre en cause la politique de défense du Gouvernement par le dépôt d'une motion de censure. Celle-ci, la cinquième de la législature, a connu d'après ce que l'on peut savoir une genèse difficile, chacun des deux partis de l'opposition rivalisant d'activisme pour en tirer quelque bénéfice. (Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Jean-Claude Gaudin. Cela ne vous regarde pas !

M. Jean Brocard. Ça, c'est malin !

M. le président. Monsieur Brocard, s'il vous plaît ! M. Hamel a été écouté dans le silence, laissez parler M. Aumont dans le silence aussi !

M. Louis Darinot. Il a touché juste !

M. Robert Aumont. Quand M. Brocard présidait les séances de l'Assemblée nationale, il ne tolérait pas les interventions de ce style ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Jean Brocard. Ce n'est pas vrai !

M. Robert Aumont. C'est la vérité ! Ces incompréhensions, comme on l'a écrit dans la presse, nous paraissent révélatrices de certaines des arrières-pensées qui ont pu inciter les auteurs de ce texte à s'engager sur cette voie au demeurant périlleuse. (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Un député de l'union pour la démocratie française. Périlleuse pour vous !

M. Robert Aumont. Périlleuse cette motion de censure l'est, car j'ai le sentiment, après avoir écouté les orateurs, que l'opposition n'a guère convaincu. C'est ainsi que M. le Premier ministre Messmer a menti par omission. (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Marc Lauriol. Retirez ce mot !

M. Gabriel Kasperleit. C'est malséant, monsieur Aumont !

M. Marc Lauriol. Le français est suffisamment riche pour que vous trouviez d'autres termes !

M. Robert Aumont. Ce n'est pas malpoll ! Disons qu'il a trompé par omission, comme cela vous êtes satisfaits, mais cela revient au même. En effet, la mise en service opérationnelle du premier S.N.L.E. a bien eu lieu en 1971, c'est-à-dire quatre ans après 1967, date de son lancement.

M. Pierre Mauger. Mais il sait compter !

M. Robert Aumont. Et il avait fallu sept années pour le faire, soit une durée totale de treize années entre la commande et la mise en service opérationnelle.

M. Jacques Toubon. Sept et quatre égalent onze !

M. François Fillon. C'était le premier !

M. Louis Darinot. On sait compter jusqu'à treize !

M. Robert Aumont. Je sais compter jusqu'à treize ! (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Pierre Messmer. Monsieur Aumont, me permettez-vous de vous interrompre

M. Robert Aumont. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Messmer, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Pierre Messmer. Puisque vous entrez dans les détails, monsieur Aumont, je suis prêt à vous suivre, car j'ai quelque mémoire.

La construction du premier sous-marin nucléaire a été décidée par la première loi de programme qui a été votée à la fin de 1960.

M. Antoine Gissinger. Pas par l'opposition de l'époque !

M. Pierre Messmer. Bien entendu, elle n'a pas été votée par tout le monde !

M. Louis Darinot. Nous n'étions pas là !

M. Pierre Messmer. Ce premier sous-marin nucléaire a été lancé par le général de Gaulle au mois de mars 1967, c'est-à-dire exactement six ans et trois mois après le vote de la loi de programme.

J'ajoute — je l'ai rappelé dans mon discours cet après-midi — qu'il a été suivi de quatre autres, car il s'agissait d'une série de cinq sous-marins. Ces cinq sous-marins ont été lancés dans un délai de douze ans, en moins de temps qu'il ne vous faudra pour en lancer un septième ! (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Louis Darinot. Vous n'en savez rien !

M. le président. Monsieur Aumont, veuillez poursuivre.

M. Robert Aumont. Je ne voudrais pas engager une polémique pour savoir combien de temps il faut pour construire une voiture automobile tellement il en sort sur une durée déterminée.

Pour que le premier sous-marin...

M. Pierre Messmer. Cinq sous-marins !

M. Robert Aumont. ... soit lancé, il a quand même fallu, à quelques mois près, les sept années dont j'ai parlé.

M. Louis Darinot. Très bien !

M. Robert Aumont. Mais je vous donne acte de la différence de quelques mois que vous avez mentionnée !

M. Pierre Messmer. Cinq sous-marins en douze ans !

M. Robert Aumont. Il est difficile de faire croire aux Français que les annulations de crédits décidées par le Gouvernement peuvent mettre en cause notre politique de défense et la crédibilité de notre appareil militaire.

M. Claude Wolff. On verra bien !

M. Robert Aumont. Le Premier ministre, le ministre de la défense et Louis Darinot, le 12 novembre, ont amplement démontré à quel point ces annulations de crédits ne créaient ni précédent ni dommage durable et irrémédiable à notre politique militaire.

Je me demande d'ailleurs dans quelle mesure l'opposition ne fait pas fausse route, lorsqu'elle dresse la liste des matériels qui devraient être, à un moment donné, dans les unités. On a vu que cette critique peut lui être aisément retournée.

En outre, quelle est la signification de l'addition de matériels dont certains sont, il faut bien l'admettre, dépassés ? Dans ces conditions, renforce-t-on notre défense lorsque l'on dote les armées de matériels rapidement périmés ?

M. Jacques Toubon. La seule chose qui soit dépassée, c'est la marche à pied !

M. Pierre Mauger. Et le lance-pierres !

M. Robert Aumont. Par ailleurs, d'autres matériels ont subi des retards en raison des difficultés de mise au point technologique et scientifique. Est-il préférable de livrer aux armées des matériels périmés ou non au point, ou bien ne vaut-il pas mieux attendre que les systèmes aient été mis au point pour équiper notre armée avec des matériels de la dernière génération ?

M. Jacques Toubon. Vous en restez à la marche à pied et au lance-pierres !

M. Gabriel Kasperleit. On a vu à quoi a abouti la politique des prototypes en 1939 !

M. Robert Aumont. Que les études et les essais de ces matériels aient été plus difficiles que prévu et, parfois, aient subi des retards en raison du manque de moyens, il est tout de même surprenant d'en imputer la responsabilité à l'actuel gouvernement alors qu'il s'agit de programmes engagés du temps où l'opposition avait la responsabilité des affaires !

M. François Fillon. Vous avez doublé les retards !

M. Robert Aumont. En réalité, l'opposition nous fait un mauvais procès et parfois confond la politique de défense et la sécurité du pays avec la comptabilité d'un supermarché. Qu'on ne nous fasse pas ce mauvais procès. Nous savons bien qu'une armée doit être motivée, bien entraînée, correctement équipée et dotée des meilleurs matériels.

Nous savons aussi fort bien ce que représentent en technologies, en investissements, en emplois les productions militaires. Nous tirerons toutes les conséquences de notre politique de redressement industriel et scientifique du pays. L'industrie d'armement figure parmi les industries de pointe de la nation. Elle procure aux productions civiles des technologies. Il n'est donc pas question de se priver des ressources qu'elle apporte.

La nationalisation des principales firmes d'armement et l'intégration de leur développement dans le cadre de la planification générale visent, au contraire, à accroître et à valoriser les échanges entre productions militaires et productions civiles.

La défense civile ne doit-elle pas évoluer en fonction des technologies nucléaires ou chimiques ?

Meilleurs de l'opposition, avez-vous, dans vos dernières lois de programme, pris en compte les effets des impulsions électromagnétiques issues des explosions nucléaires dans l'atmosphère ? Sachez qu'à l'issue de ces explosions, il n'y aura plus d'électricité, plus de données dans les ordinateurs, plus d'activité économique ni industrielle, et cela dans un rayon de centaines de kilomètres.

Il ne suffit pas de prévoir des armements, il faut aussi savoir protéger la population.

J'ai posé cette question à Londres la semaine dernière. Je n'ai pas obtenu de réponse ni de l'O. T. A. N. ni de l'Alliance !

M. Yves Lencien. Ils n'avaient pas compris la question !

M. Robert Aumont. Toi, tu ne comprends pas grand-chose ! (Sourires.)

M. Yves Lencien. J'ai dit qu'ils n'avaient pas compris la question !

M. Robert Aumont. Supposons qu'une loi de programmation intensifie l'utilisation des armes nucléaires stratégiques ou neutroniques. Autrement dit, on admettrait en partie la bataille de l'avant. Vous devez savoir que toute activité disparaîtrait dans les secteurs concernés par les combats. J'ajoute qu'une explosion nucléaire au-dessus de l'Atlantique, au-delà de 200 milles, ne touche à aucun territoire national. Ce n'est donc pas un cas de guerre, mais elle donnerait naissance à des impulsions électromagnétiques contre lesquelles nous ne savons pas nous défendre au niveau civil. C'est bien gentil de vouloir avoir une armée, mais elle doit aussi s'appuyer sur une nation ! En tant que représentant du parti socialiste à la commission de la défense, je pose ce problème, alors que vous ne l'avez jamais fait !

Demain, vous ne pourrez peut-être pas vous livrer à ces comparaisons de chiffres que vous aimez tant ! Jamais un indice ne peut varier dans un sens ou dans l'autre sans faire l'objet d'une critique ! Si l'on ne peut plus toucher aux lois, ce n'est plus la peine d'avoir un Parlement !

Plutôt que de s'attacher à la réalisation, à l'unité près, de matériels, la planification militaire doit être à même de fixer des objectifs en termes de missions et de fonctions militaires. Cela nous permettrait de disposer de matériels adaptés à nos moyens et à l'évolution des techniques. Soyez assurés que nous ferons tout pour que cela se passe ainsi.

M. Antoine Gissinger. Très bien !

M. Robert Aumont. Notre ancien collègue, M. Pæcht, avait d'ailleurs soulevé ce problème puisqu'il concluait son rapport sur l'exécution de la loi de programmation en affirmant : « Une loi de programmation ne doit pas être un carcan ; elle ne doit pas non plus permettre toutes les inflexions possibles. » Il ajoutait cependant, à juste titre : « Une armée ne vaut que par son homogénéité, son équilibre et, nécessairement, l'alternance de grands programmes. » Privilégier certains programmes au détriment

d'autres, n'est-ce pas se masquer les véritables problèmes ?

L'ensemble de ces questions, au demeurant essentielles, sera largement débattu lors de l'examen, au printemps prochain, de la nouvelle loi de planification militaire.

En ce qui le concerne, le Gouvernement de la gauche a mis tout en œuvre pour achever entre 1982 et 1983 la loi votée en 1976 et qui — Louis Darinot l'a rappelé tout à l'heure — avait subi dès le début de nombreux retards. Je ne reprendrai pas en détail la démonstration qui en a été faite. Je tiens seulement à souligner que le Gouvernement a ainsi fait la démonstration de son sens de l'intérêt général et de son profond respect des institutions de la République.

La loi de programmation, que nous n'avons pas votée en 1976, nous en avons poursuivi la réalisation et nous le ferons encore en 1983. Il y a bien là la confirmation concrète d'une idée qui nous est chère : la défense de la nation n'est pas l'apanage d'un clan, d'un parti, encore moins de quelques-uns, fussent-ils anciens ministres de la défense. (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Elle est bien l'affaire de tous : l'armée est au service de la nation et de la République dans son ensemble.

J'ai le sentiment, avec cette motion de censure, que certains dans l'opposition voudraient faire de l'armée un enjeu partisan. (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Gabriel Kaspereit. Jamais !

M. Robert Aumont. Je me demande par ailleurs dans quelle mesure cette stratégie, dont les relents préélectorales sont évidents (exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française) est bien partagée par tous dans l'opposition. J'ai pu noter, en effet, que certains de nos collègues, représentants de l'opposition à la commission de la défense nationale, et parmi les plus actifs, n'ont pas signé cette motion de censure. (Exclamations sur les mêmes bancs.)

M. Gabriel Kaspereit. Des noms !

M. Yves Lencien. Moi ?

M. François Fillon. Vous ne savez pas que la liste des signataires est établie par ordre alphabétique !

M. Robert Aumont. Quoi qu'il en soit, je reste sceptique quant à l'utilité de cette motion de censure. Aucun des arguments avancés n'emporte sérieusement la conviction. A ceux qui affirment que nous n'avons pas de politique de défense, que la sécurité de la nation n'est plus assurée, le Premier ministre a amplement répondu dans un exposé très complet dont je le remercie. (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

C'est pourquoi je reste convaincu que le Gouvernement issu des élections de 1981 garantira à notre pays les moyens de son indépendance, de la sécurité, et donc notre liberté. Aussi, le groupe parlementaire socialiste s'opposera-t-il à cette motion de censure. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Gabriel Kaspereit. Heureusement que vous avez fini ! le Gouvernement fait « ouf » !

M. le président. La parole est à M. Lencien.

M. Yves Lencien. En d'autres circonstances, le récent débat budgétaire aurait suffi, monsieur le Premier ministre, pour éclairer l'opinion sur les orientations de notre, je devrais plutôt dire de votre, politique de défense.

Mais aujourd'hui il ne s'agit pas seulement d'éclairer cette opinion, il faut aussi l'alerter. L'éclairer, c'était votre affaire. L'opinion restera sans doute sur sa faim. L'alerter, c'est la nôtre, et nous l'aurons fait grâce à cette motion de censure. Et quand on vient dire qu'il y aurait mise en cause, ce faisant, de notre effort de défense, faut-il l'imputer à ceux qui annoncent des vérités ou à ceux qui commettent des erreurs ?

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Yves Lencien. Nous savons tous, cela dit, et c'est plus vrai encore lorsque la vie devient chaque jour plus difficile, que les impératifs de défense ne sont pas au premier rang des préoccupations de nos concitoyens. A tort sans doute parce qu'on risque

de le payer très cher un jour, l'exemple n'est pas si vieux. Mais c'est ainsi. On sacrifie trop souvent l'avenir au présent. Au moins faut-il alors que ceux qui exercent les plus hautes responsabilités, les plus hautes charges de l'Etat, ne cèdent pas à la facilité ambiante et prennent leurs responsabilités au regard des plus grands impératifs nationaux.

C'est précisément parce qu'ils manquent à le faire que l'opposition tout entière a décidé de censurer le Gouvernement. C'est pour cette raison combien grave que le groupe du rassemblement pour la République votera cette censure.

Voyons les faits.

A travers les deux budgets que vous nous avez déjà présentés, monsieur le ministre de la défense, sinon exécutés, puisque le premier d'entre eux, celui de 1982, a subi par la suite les amputations que l'on sait — sans qu'au demeurant vous ayez répondu à la question précise de savoir si elles avaient été décidées avec ou sans votre accord — et dès lors que le second, déjà médiocre au départ, pourrait subir un sort identique sans que sur ce point non plus vous ayez été en mesure de nous rassurer, nous avons déjà une perception suffisante du peu de place qu'occupe la défense dans les préoccupations du Gouvernement pour nous alarmer.

Car vous pouvez dire et prétendre ce que vous voudrez, rien ne fera que la part de la défense dans le budget national n'excède pas les 15 p. 100, au lieu des 20 p. 100 prévus, rien ne fera que le budget de 1983 pour la défense, avec seulement 8,44 p. 100 d'augmentation, ne figure au rang des budgets les plus défavorisés avec le temps libre, l'environnement et les anciens combattants.

M. Robert Aumont. C'est faux !

M. Guy Bêche. Oh !

M. Yves Lançon. Mais si !

A côté de cette triste réalité, tout le reste, et notamment tout ce que vous pouvez dire en termes de pourcentage du P.I.B.M., n'est que littérature à l'eau de rose : les programmes d'équipement de nos armées sont là pour en témoigner.

Ou plutôt, hélas, ils ne sont pas là ; ils ont, comme vous avez coutume de dire, subi des glissements. Avec pour conséquence, à une époque où le progrès technologique est constant, de laisser les choses en l'état plutôt que de les maintenir en état.

Vous aurez sans doute reconnu là, monsieur le Premier ministre, une terminologie qui vous était familière puisqu'elle fit l'objet de nombreux débats lors de la rédaction laborieuse du programme commun de gouvernement il y a dix ans. Une bien vieille référence aujourd'hui, mais bien instructive au regard des évolutions de doctrine qui furent les vôtres.

Certes, nous ne mettons pas en cause le rythme des livraisons de matériels qui se poursuivent tant bien que mal, mais c'est là — ne l'oublions pas — le fait des commandes et des autorisations de programme engagées par vos prédécesseurs.

La réalité de demain, celle dont vous assumez à votre tour la responsabilité, est tout autre : les commandes se raréfient, les études et les recherches sont les plus touchées dans les budgets que vous nous présentez. Serait-ce qu'au-delà de 1988, vous ne vous sentiriez plus concernés ?

Vous nous dites, en guise d'excuse, que la défense doit prendre sa part de la rigueur que la nation s'impose. Sa part ? Cela mériterait déjà discussion quand les menaces extérieures se font plus précises, plus pressantes. Mais plus que sa part, cela devient, au-delà de l'indifférence, de l'inconscience.

C'est dire que vous n'avez donc pas réussi, monsieur le Premier ministre, à faire partager à vos collègues du Gouvernement, au chef de l'Etat lui-même, ces préoccupations qui, j'en suis sûr, sont les vôtres.

Maia veuillez nous en excuser, nous ne saurions vous juger seulement sur vos intentions, car il y va de la sécurité de la France.

Déjà, voilà près de cinquante ans, une France insouciant — et je vous concède volontiers que les responsabilités furent de droite comme elles furent de gauche, sans en exclure une partie de la hiérarchie militaire, plus attachée à ses souvenirs que préparée à l'avenir — a par trop négligé l'effort et singulièrement manqué de lucidité.

J'ai pris à cet égard le plus grand intérêt à consulter les archives de notre commission de la défense nationale de l'époque : elles sont, hélas ! édifiantes.

Alors, ne fermez pas à votre tour vos oreilles aux avertissements, fussent-ils sévères, que les commissaires d'aujourd'hui vous prodiguent. C'est leur mission de le faire, c'est leur devoir de porter le fer.

Ces alarmes que nous exprimons auraient sans doute été moins vives il y a quelque dix ou vingt ans quand la détente paraissait bien engagée, quand le parapluie américain paraissait moins incertain.

Mais, aujourd'hui, après l'Afghanistan, après la Pologne, dans l'incertitude où nous sommes des intentions du successeur de Brejnev, alors que plus de 300 SS 20 sont déployés face à l'Europe, qu'y a-t-il de plus urgent que de renforcer notre dissuasion, afin de décourager tout agresseur potentiel, quitte à le faire seuls si la volonté de défendre l'Europe coûte que coûte, n'était plus aussi affirmée, ni chez nos partenaires européens, ni chez nos alliés américains ? Cette détermination ne manquerait d'ailleurs pas de fortifier la résolution des autres pays de l'Alliance.

Puisons tout de même quelque réconfort, face à la vague neutraliste, hélas unilatérale, qui déferle sur l'Europe dans le fait que se trouvent aujourd'hui aux commandes chez nos principaux alliés allemands, britanniques et américains, des chefs d'Etat et de gouvernement qui, pour deux d'entre eux au moins qui sont en place depuis quelque temps, ont montré, tant dans l'affaire des Malouines que dans celle du Moyen-Orient, qu'ils entendaient bien assumer toutes leurs responsabilités.

Mais réfléchissons, a contrario, à l'idée que vos amis travaillistes qui viennent de se prononcer contre l'implantation en Grande-Bretagne des missiles de théâtre américain, que vos amis du S.P.D. de l'« après-Schmidt », qui se rapprochent insensiblement des « verts », pourraient revenir en charge des affaires en une période aussi troublée.

On ne manque pas de s'interroger aussi sur les orientations que pourraient prendre la politique américaine au cas où les champions du « no first use » l'emporteraient dans deux ans à la Maison-Blanche.

C'est dire, en tout cas, combien fondamental est et sera, ces prochaines années, le rôle de la France.

Nous ne demandons pas mieux, et moi le premier qui ai récemment exprimé cette crainte, que vous nous démontriez que la défense n'est pas un sujet trop sérieux pour être confié aux socialistes.

L'occasion est là, qui se présente à vous, mais ce sera aussi la dernière, de démontrer au travers de la future loi de programmation militaire 1984-1988 que ces deux premières années du septennat n'étaient pas les meilleures cuvées de votre cru.

Mais il vous faudra le prouver demain pour être cru, car le présent ne plaide pas en votre faveur.

Déjà, nous savons qu'on ne commandera plus de sitôt de blindés pour l'armée de terre. La fabrication des AMX 30 B 2 est déjà arrêtée, et celle des AMX 30 RC le sera dans un an. Quant au futur char de quarante tonnes avec canon de 120 millimètres, auquel M. le Premier ministre a déjà fait allusion tout à l'heure et destiné à remplacer, si possible avant ses trente ans d'âge, le bon vieil AMX Horizon, nous l'attendons toujours.

Alors, monsieur le Premier ministre, comment parler d'unités blindées modernes ? De même, comment parler d'aéromobilité sans super-Puma, sans nouvel hélicoptère anti-chars ?

Déjà, nous savons qu'au rythme actuel nous n'avons aucune chance de maintenir dans les années quatre-vingt-dix une flotte de 450 avions de combat, ce qui constitue pourtant un minimum, puisque, à ce niveau, nous ne dépassons ni la Suède, ni la Tchécoslovaquie.

Déjà, nous savons, puisque vous l'avez récemment déclaré à Brest, que l'important pour vous, en ce qui concerne la marine, ce n'est ni le nombre des bâtiments ni le tonnage en ligne. Déclaration tellement surprenante qu'on prétend qu'on aurait entendu dire dans les postes d'équipage : « Alors ça, c'est le pompon ! »

Cela me conduit à mettre les points sur les « i » en ce qui concerne le septième S. N. L. E. et le missile M 5 dont il devait être doté au milieu de la décennie prochaine, décision désormais retardée d'au moins quatre ans.

Si je me reporte, en effet, à l'échange de propos que nous avons eus, monsieur le ministre de la défense, lors du récent débat budgétaire, je relève à la page 7128 du *Journal officiel* ces déclarations que vous avez faites : « Jamais un conseil de défense n'a décidé le projet M 5 ! Où avez-vous trouvé cette information ? Dans Tintin ? »

Or, monsieur le ministre, vous avez vous-même déclaré le 30 septembre 1982 devant notre commission de la défense nationale et ces forces armées — cela figure dans le communiqué à la presse n° 22 de la commission en date du 1^{er} octobre 1982 : « Les décisions prises l'an dernier par le Président de la République se traduiront par la mise en service au milieu de la prochaine décennie d'un septième sous-marin nucléaire lanceur d'engins — S.N.L.E. — équipé d'un missile nouveau successeur du M 4. »

Je répète bien, pour qu'il n'y ait ni doute ni confusion : « au milieu de la prochaine décennie », et « missile nouveau successeur du M 4 ». Sauf à jouer sur les mots, monsieur le ministre, le successeur du M 4 était bien baptisé M 5. C'est ce projet, n'importe qui vous le dira à la S.N.I.A.S. qui en subit la première les conséquences, qui a été retardé de 1995 à 1999.

De plus, je crois savoir que la décision avait été prise, lors du conseil de défense de décembre 1981. Elle était formulée en ces termes : « Il a été décidé de mettre en service en 1994 un nouveau S.N.L.E. conçu pour permettre l'export de missiles plus performants. »

Et il est vrai que le M 5 devait être plus performant que le M 4 : 5 000 kilomètres de portée au lieu de 4 000 ; entièrement « mirvé », et par conséquent multi-objectifs au vrai sens du terme.

Vous n'ignorez pas non plus que l'amélioration du M 4, avec un nouveau système de dégagement et d'espacement des têtes, avec une plus grande vitesse de pénétration, a elle-même été abandonnée.

Les conséquences sont sérieuses. Pour la défense, il y a un risque de vieillissement technologique ; pour l'industrie aérospatiale, on doit craindre des pertes de charges pour études — auxquelles s'ajoutent les retards ou annulations sur le missile SX ou sur le satellite Samro — qu'on peut évaluer à environ 50 p. 100 du potentiel de la division Balistique de la S.N.I.A.S. pour les années couvrant la future loi de programmation et à 40 p. 100 des charges en fabrication.

Qui s'étonnera, dès lors, des soucis de nos industriels, des inquiétudes des salariés de l'armement ?

Un exemple parmi d'autres à ce sujet : en 1983, une société de sous-traitance, Hurel-Dubois, qui vous a d'ailleurs alerté, monsieur le ministre, va sans doute passer de 120 000 heures par mois à 60 000 heures.

A ces réalités-là, je ne vois pas qu'on puisse opposer un quelconque discours. Et pour reprendre votre propre terme, monsieur le ministre, ce sont les employés de ces sociétés qui risquent de « faire tintin ».

Telle est, hélas ! mes chers collègues, la situation à l'heure où nous parlons, et je crains, à la vérité, que celle de demain, celle qu'engendrera la future loi de programmation militaire 1984-1988, ne soit guère plus souriante. Sans doute faudra-t-il attendre de la connaître plus précisément pour en juger définitivement. Mais nous pensons en savoir assez déjà, avec le maintien à 3,895 p. 100 du P.I.B.M. — et non pas 4 p. 100 comme on le prétendait tout à l'heure — surtout quand le P. I. B. M. est ce qu'il est, pour mal augurer de la suite.

Que ne vous en êtes-vous tenu, monsieur le ministre, à vos objectifs de février 1982. Ceux du mois de juillet sont si en retrait qu'il se pourrait bien qu'il faille étaler sur cinq ans ce que l'on prévoyait initialement de faire en quatre.

Il est vrai que vous avez, en quelque sorte, créé un précédent avec l'étalement sur deux années — 1982 et 1983 — de la programmation de la seule année 1982.

Ce serait donc tout le mérite de cette motion de censure si elle conduisait, cette fois, à une révision en hausse, de telle sorte que les fruits du printemps prochain ne restent pas à l'image des fleurs fanées de cet automne.

Nous ne demandions, au fond, qu'à être rassurés, et vous auriez pu le faire dès ce soir. Mais vous êtes sans doute mieux placé que quiconque pour savoir que quand le moment fut venu de payer les conséquences de la première année de votre gestion économique, on a eu tôt fait de se retourner vers les équipements de nos armées.

Je veux aussi dire un mot de la situation de nos appelés. Ils auront attendu dix-huit mois avant de voir augmenter leur prêt...

M. Robert Aumont. Avant, ils attendaient encore plus !

M. Yves Lencien. ... qui passera de 11,50 francs à 12,50 francs, soit seulement 5,5 p. 100 d'augmentation en année pleine. Voilà

qui paraissait pourtant faire partie du contenu du service que vous aimiez citer en l'opposant à la durée ! A ce propos, monsieur le ministre, nous attendons toujours d'être éclairés sur la nouvelle formule du service national, sur ce type d'armée nouvelle dont a parlé M. le Premier ministre, sur les idées lancées à Limoges ou devant la Fondation du futur par M. le secrétaire d'Etat.

Soyons clairs : nous ne sommes pas fermés par principe aux évolutions, à condition, toutefois, qu'elles ne soient pas seulement la conséquence d'insuffisances budgétaires, mais qu'elles procèdent d'une analyse actuelle de la menace et tiennent compte des enseignements à tirer des conflits les plus récents.

Ce n'est pas, en effet, parmi les disciples du général de Gaulle que vous trouverez les éléments les plus fermés aux visions d'avenir, bien au contraire. Encore faudra-t-il nous présenter des projets cohérents, respectant les priorités indiscutables et assurant les moyens nécessaires à leur mise en œuvre efficace.

Il suffirait bien sûr d'être médiocre si l'adversaire était nul, moyen s'il était passable et bon s'il n'était qu'assez bon. Mais, les choses étant ce qu'elles sont, il nous faut désormais nous surpasser.

Tout doit être à l'image, à l'échelle de ces combattants d'élite de nos forces d'assistance rapide, de ces marins, de ces pilotes si motivés et bien entraînés. Aussi, donnez à tous les moyens qu'ils attendent, dans leurs unités et pas seulement sur le papier.

Oui, aujourd'hui, un sursaut s'impose, et vous n'avez plus que quelques mois pour le susciter.

Oui, en attendant, une sanction s'impose. C'est le sens de la motion de censure que nous avons déposée et que nous allons voter pour que l'opinion prenne conscience, pour que nos armées ne perdent pas confiance et pour que l'on arrête de sacrifier notre défense. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Vote sur la motion de censure.

M. le président. Je vais mettre aux voix la motion de censure.

En application des articles 65 et 66, paragraphe II, du règlement, il doit être procédé au vote par scrutin public à la tribune.

Le scrutin va avoir lieu par bulletins.

Je prie Mmes et MM. les députés disposant d'une délégation de vote de vérifier immédiatement au bureau des secrétaires à ma gauche si leur délégation a bien été enregistrée à la présidence.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(Le sort désigne la lettre D.)

M. le président. Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Afin de faciliter le déroulement ordonné du scrutin, j'invite instamment nos collègues à ne monter à la tribune qu'à l'appel de leur nom ou de celui de leur délégué.

Je rappelle à ceux de nos collègues disposant d'une délégation qu'ils doivent remettre à Mme et MM. les secrétaires, non pas un bulletin ordinaire, mais une consigne écrite sur laquelle sont portés le nom du délégué, le nom et la signature du délégué.

Je rappelle également que seuls les députés favorables à la motion de censure participent au scrutin.

J'invite donc Mme et MM. les secrétaires à ne déposer dans l'urne que les bulletins blancs ou les délégations « pour ».

Le scrutin est ouvert.

Il sera clos à vingt-trois heures quarante-cinq.

Huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

(L'appel a lieu. — Le scrutin est ouvert à vingt-trois heures.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?..

Le scrutin est clos.

J'invite Mme et MM. les secrétaires à se retirer dans le troisième bureau pour procéder au dépouillement des bulletins.

Le résultat du scrutin sera proclamé ultérieurement.

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue pendant le dépouillement du scrutin.

Elle sera reprise vers zéro heure cinq.

(La séance, suspendue à vingt-trois heures quarante-cinq, est reprise le jeudi 25 novembre 1982, à zéro heure dix.)

M. le président. La séance est reprise.

Voici le résultat du scrutin :

Majorité requise pour l'adoption de la motion de censure.....	246
Pour l'adoption.....	154

La majorité requise n'étant pas atteinte, la motion de censure n'est pas adoptée.

La parole est à M. le ministre de la défense.

M. le ministre de la défense. Je remercie l'Assemblée et la majorité d'avoir renouvelé leur confiance en la politique de défense conduite par le Gouvernement.

— 2 —

REGLEMENT DE CERTAINES SITUATIONS RESULTANT DES EVENEMENTS D'AFRIQUE DU NORD, DE LA GUERRE D'INDOCHINE OU DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE

Prise d'acte de l'adoption d'un projet de loi.

M. le président. Je rappelle qu'au cours de la troisième séance du 23 novembre, à vingt-deux heures, le Gouvernement a engagé sa responsabilité pour l'adoption, en deuxième lecture, du projet de loi relatif au règlement de certaines situations résultant des événements d'Afrique du Nord, de la guerre d'Indochine ou de la seconde guerre mondiale.

Aucune motion de censure n'ayant été déposée dans le délai de vingt-quatre heures prescrit par l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, l'Assemblée prend acte, en application de l'article 155 du règlement, de l'adoption de ce projet de loi (1).

— 3 —

RENVOI POUR AVIS

M. le président. La commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République demande à donner son avis sur le projet de loi portant modification du code du travail et du code pénal en ce qui concerne l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (n° 1202).

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le renvoi pour avis est ordonné.

— 4 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de MM. Jean-Louis Masson et Pierre Weisenhorn une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur la pollution du Rhin et de la Moselle par les chlorures.

La proposition de résolution sera imprimée sous le numéro 1243, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

(1) Ce texte figure en annexe au compte rendu de la troisième séance du 23 novembre 1982.

— 5 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Jean-Pierre Worms un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le projet de loi, adopté par le Sénat, après déclaration d'urgence, portant révision des conditions d'exercice de compétences de l'Etat et de leur répartition entre les communes, les départements et les régions (n° 1215).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 1240 et distribué.

J'ai reçu de M. Claude Evin un rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi portant diverses mesures relatives à la sécurité sociale (n° 1241).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 1241 et distribué.

J'ai reçu de M. Jean-Pierre Michel un rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi modifiant l'ordonnance du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 1242 et distribué.

— 6 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à quinze heures, première séance publique :

Discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 1190 modifiant diverses dispositions relatives à l'élection des conseils municipaux dans les territoires de la Nouvelle-Calédonie et dépendances et de la Polynésie française ;

Discussion, en deuxième et nouvelle lecture, du projet de loi n° 1221 modifiant l'ordonnance du 4 février 1959, relative au statut général des fonctionnaires.

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à zéro heure quinze.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

Commission mixte paritaire.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LE PROJET DE LOI MODIFIANT L'ORDONNANCE DU 4 FEVRIER 1959 RELATIVE AU STATUT GENERAL DES FONCTIONNAIRES

Bureau de la commission.

Dans sa séance du mercredi 24 novembre 1982, la commission mixte paritaire a nommé :

Président : M. Raymond Forni.

Vice-président : M. Léon Jozeau-Marigné.

Rapporteurs :

A l'Assemblée nationale : M. Jean-Pierre Michel.

Au Sénat : M. Daniel Hoeffel.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LE PROJET DE LOI PORTANT DIVERSES MESURES RELATIVES A LA SECURITE SOCIALE

Bureau de la commission.

Dans sa séance du mercredi 24 novembre 1982, la commission mixte paritaire a nommé :

Président : M. Robert Schwint.

Vice-président : M. Claude Evin.

Rapporteurs :

A l'Assemblée nationale : M. Claude Evin.

Au Sénat : M. André Bohl.

REPORT ON THE PROGRESS OF THE WORK

The work has been carried out in accordance with the programme of work approved by the Council of the League of Nations in 1920. The main object of the work has been to collect and collate information on the various forms of unemployment which have appeared since the outbreak of the war.

STATE OF THE WORLD

The unemployment problem has become a world-wide one. It is not only in the industrial countries that it has become acute, but also in the agricultural countries. The unemployment problem is a result of the economic changes which have taken place since the outbreak of the war.

UNEMPLOYMENT IN GREAT BRITAIN

Unemployment in Great Britain has increased steadily since the outbreak of the war. In 1914 the number of unemployed was 1,000,000, but by 1920 it had risen to 2,500,000. This increase has been due to a variety of causes, including the expansion of the manufacturing industry and the decline of the agricultural industry.

UNEMPLOYMENT IN FRANCE

Unemployment in France has also increased since the outbreak of the war. In 1914 the number of unemployed was 1,000,000, but by 1920 it had risen to 2,000,000. This increase has been due to a variety of causes, including the expansion of the manufacturing industry and the decline of the agricultural industry.

The unemployment problem is a result of the economic changes which have taken place since the outbreak of the war. It is not only in the industrial countries that it has become acute, but also in the agricultural countries. The unemployment problem is a world-wide one.

RECOMMENDATIONS OF THE COMMISSION

The Commission has made a number of recommendations for the relief of unemployment. These include the provision of public works, the improvement of the conditions of the unemployed, and the creation of new jobs.

CONCLUSIONS

The unemployment problem is a serious one and it is essential that it should be dealt with as a matter of priority. The Commission has made a number of recommendations for the relief of unemployment and it is hoped that these will be adopted by the Council of the League of Nations.

The Commission has made a number of recommendations for the relief of unemployment and it is hoped that these will be adopted by the Council of the League of Nations.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

DE LA

3^e Séance du Mercredi 24 Novembre 1982.

SCRUTIN (N° 412) public à la tribune.

Sur la motion de censure déposée par MM. Gaudin, Labbé et soixante de leurs collègues, en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution (résultat du pointage).

Majorité requise pour l'adoption de la motion de censure 246
Pour l'adoption 154

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour :

<p>MM. Alphandéry. Ansquer. Aubert (Emmanuel). Aubert (François d'). Barnier. Barre. Barrot. Bas (Pierre). Baudouin. Baumel. Bayard. Bégault. Benouville (de). Bergelin. Bigéard. Birraux. Blzet. Blanc (Jacques). Bonnat (Christian). Bourg-Broc. Bouvard. Brial (Benjamin). Briane (Jean). Brocard (Jean). Brochard (Albert). Caro. Cavaillé. Chaban-Delmas. Charlé. Charles. Chasseguet. Chirac. Clément. Cointat. Cornette. Corrèze. Courté. Couve de Murville. Daillet. Dassault. Debré. Delatre. Deffosse. Deniau. Deprez. Desanlis.</p>	<p>Dominati. Dousset. Durand (Adrien). Durr. Esdras. Falala. Fèvre. Fillon (François). Fossé (Roger). Fouchier. Foyer. Frédéric-Dupont. Fuchs. Galley (Robert). Gantier (Gilbert). Gascher. Gastines (de). Gaudin. Geng (Francis). Gengenwin. Gissinger. Goasduff. Godefroy (Pierre). Godfrain (Jacques). Gorse. Goulet. Grussenmeyer. Guichard. Haby (Charles). Haby (René). Hamel. Hamelin. Mme Harcourt (Florence d'). Mme Hauteclocque (de). Hunault. Inchauspé. Julia (Didier). Kasperreit. Koehl. Krieg. Labbé. La Combe (René). Laffeur. Lancien.</p>	<p>Lauriol. Léotard. Lestas. Ligot. Lipkowski (de). Madelin (Alain). Marcellin. Marcus. Maratte. Masson (Jean-Louis). Mathieu (Gilbert). Mauger. Maujoui du Gasset. Mayoud. Médecin. Méhaignerie. Mesmin. Messmer. Mestre. Micaux. Millon (Charles). Miossec. Mme Missoffe. Mme Moreau (Louise). Narquin. Noir. Nungesser. Ornano (Michel d'). Perbet. Péricard. Pernin. Perrut. Petit (Camille). Peyrefitte. Pinto. Pons. Préaumont (de). Proriol. Raynal. Richard (Lucien). Rigaud. Rocca Serra (de). Rossinot. Royer.</p>
---	--	--

Sablé.
Santoni.
Sautter.
Sauvalgo.
Séguin.
Seiffinger.
Solsson.

Sprauer.
Stasi.
Strn.
Tiberl.
Toubon.
Tranchant.
Valleix.

Vivien (Robert-André).
Vuillaume.
Wagner.
Weisenhorn.
Wolf (Claude).
Zeller.

Ont délégué leur droit de vote :

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958.)

M. Ansquer à M. Guichard.
M. Aubert (François d') à M. Baudouin.
M. Barrot à M. Briane (Jean).
M. Bas (Pierre) à M. Petit (Camille).
M. Benouville (de) à M. Perbet.
M. Bergelin à M. Vuillaume.
M. Bigéard à M. Brocard (Jean).
M. Bizet à M. Godefroy (Pierre).
M. Blanc (Jacques) à M. Bayard.
M. Brial (Benjamin) à M. Bourg-Broc.
M. Caro à M. Birraux.
M. Cavaillé à M. Godfrain (Jacques).
M. Chaban-Delmas à M. Mauger.
M. Charles à M. Gascher.
M. Chirac à M. Labbé.
M. Clément à M. Maujoui du Gasset.
M. Cointat à M. Maratte.
M. Cornette à M. Corrèze.
M. Cousté à M. Galley (Robert).
M. Daillet à M. Micaux.
M. Dassault à M. Deniau.
M. Debré à M. Nungesser.
M. Delatre à M. Préaumont (de).
M. Deffosse à M. Bégault.
M. Dominati à M. Solsson.
M. Durr à M. Haby (Charles).
M. Esoré à M. Fèvre.
M. Falala à M. Baumel.
M. Fossé (Roger) à M. Hamelin.
M. Fouchier à M. Brochard (Albert).
M. Foyer à M. Barnier.
M. Fuchs à M. Alphandéry.
M. Gastines (de) à M. Chasseguet.
M. Geng (Francis) à M. Rigaud.
M. Goasduff à M. Fillon (François).
M. Gorse à M. Kasperreit.
M. Grussenmeyer à M. Messmer.
Mme Harcourt (Florence d') à M. Lauriol.
Mme Hauteclocque (de) à M. Lancien.
M. Hunault à M. Serghersert.

M. Julia (Didier) à M. Inchauspé.
M. Koehl à M. Gengenwin.
M. Krieg à M. Raynal.
M. Léotard à M. Dousset.
M. Lipkowski (de) à M. Couve de Murville.
M. Madelin (Alain) à M. Gantier (Gilbert).
M. Marcus à M. Goulet.
M. Masson (Jean-Louis) à M. Tiberi.
M. Mathien (Gilbert) à M. Haby (René).
M. Mayoud à M. Perrut.
M. Médecin à M. Rocca Serra (de).
M. Millou (Charles) à M. Hamel.
M. Miossec à M. Toubon.
Mme Missoffe à M. Aubart (Emmanuel).
Mme Moreau (Louise) à M. Desanlis.
M. Narquin à M. La Combe (René).
M. Noir à M. Lafleur.
M. Péricard à M. Pinte.
M. Pernin à M. Mesmin.
M. Proriot à M. Wolff (Claude).
M. Richard (Lucien) à M. Bouvard.
M. Rossinot à M. Stirn.
M. Royer à M. Zeller.
M. Sablé à M. Deprez.

M. Sauvalgo à M. Santoni.
M. Séguin à M. Charié.
M. Seitzinger à M. Bonnet (Christian).
M. Sprauer à M. Frédéric-Dupont.
M. Stasi à M. Gaudin.
M. Valleix à M. Tranchant.
M. Vivien (Robert-André) à M. Gissinger.
M. Welsenhorn à M. Pons.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe R. P. R. (90) :

Pour : 89 ;

N'a pas participé au scrutin : 1 : M. Salmon.

Groupe U. D. F. (63) :

Pour 62 ;

N'a pas participé au scrutin : 1 : M. François d'Harcourt.

Non-inscrits :

Pour : 3 : MM. Hunault, Royer et Zeller.

Le présent numéro comporte le compte rendu intégral
des trois séances du mercredi 24 novembre 1982.

1^{re} séance : page 7607 ; 2^e séance : page 7633 ; 3^e séance : page 7661.

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER	DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15. Téléphone } Renseignements : 575-62-31 Administration : 573-61-39 TELEX } 201176 F DIR JC - PARIS	
Codes.	Titres.	Francs.	Francs.		
Assemblée nationale :					
Débats :					
03	Compte rendu	84	320	Les DOCUMENTS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : — 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions ; — 27 : projets de lois de finances.	
35	Questions	84	320		
Documents :					
07	Série ordinaire	468	852		
27	Série budgétaire	150	204		
Sénat :					
08	Débats	102	240		
09	Documents	468	828		

N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 2 F. (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)